

# DECOUVRIR L'APPRENTISSAGE

## ALTERNANCE ET APPRENTISSAGE : CADRE GENERAL

**Quelle est la différence entre alternance et apprentissage ?**

L'alternance est une modalité de formation qui fait alterner des périodes d'enseignement général et professionnel, dans un établissement de formation, et des périodes de pratique, en entreprise.

L'apprentissage fait référence à un statut caractérisé par le fait d'être salarié d'une entreprise – par opposition au statut scolaire.

Le statut d'apprenti suppose la signature d'un contrat (le contrat d'apprentissage) entre la personne, une entreprise et un centre de formation habilité.

**A quel âge peut-on entrer en apprentissage ?**

Il faut être **âgé(e) de 16 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage.

**Les jeunes âgés d'au moins 15 ans** peuvent signer un contrat d'apprentissage s'ils ont accompli la scolarité du collège (de la 6e jusqu'en fin de 3e).

Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

**En quoi consiste le contrat d'apprentissage ?**

C'est un contrat de travail - généralement un CDD - d'une durée de 1 à 3 ans.

L'apprenti, salarié de l'entreprise, est soumis aux mêmes règles et bénéficie des mêmes avantages que l'ensemble des salariés.

Il perçoit une **rémunération**.

**L'apprenti s'engage, selon le principe de l'alternance, à travailler pour son employeur**, pendant la durée du contrat et à suivre la formation dispensée au sein de l'établissement de formation. Il est tenu de se présenter aux épreuves du diplôme.

**Quel sera le montant de mon salaire ?**

La rémunération de l'apprenti correspond à un pourcentage du SMIC et dépend de plusieurs éléments : l'âge de l'apprenti, la convention collective de l'entreprise d'accueil, la situation de l'apprenti l'année précédente.

Ex de salaire minimum brut mensuel :

415€ avant 18ans pour une 1ere année d'exécution du contrat

815€ pour un jeune de 21 ans et plus pour une 1ere année d'exécution du contrat

1539€ pour un jeune de 26 ans et plus pour une 1ere année d'exécution du contrat

**Combien aurai-je de jours de congés ?**

L'apprenti a droit, comme tout salarié, à 5 semaines de congés payés par an.

## STATUT SCOLAIRE OU APPRENTISSAGE : COMMENT CHOISIR ?

Une formation en apprentissage permet d'acquérir une réelle expérience professionnelle, gage d'employabilité.

Elle permet de percevoir une rémunération.

Le coût de la formation est pris en charge par l'entreprise avec laquelle le contrat d'apprentissage est signé.

Par ailleurs, une aide au financement du permis de conduire est possible – à hauteur de 500€.

Une formation en apprentissage suppose de faire preuve de maturité car il faut être capable d'assumer les contraintes de la vie active (rythme soutenu, responsabilités professionnelles, congés limités à 5 semaines...) et la charge de travail liée aux deux contextes de formation : en centre et en entreprise.

## QUELLES FORMATIONS EN ALTERNANCE ?

Dans quels domaines peut-on faire une formation en apprentissage ?

Tous les domaines professionnels sont représentés : des soins à personne à l'électronique, de la plasturgie aux industries graphiques...

Une formation suivie en alternance a-t-elle une valeur différente d'une formation suivie sous statut scolaire ?

Elle a la même valeur : les référentiel et les examens sont identiques.

Elle permet en outre d'acquérir une expérience significative en entreprise et de développer un réseau professionnel. Elle favorise donc l'insertion professionnelle.

Quels niveaux de formation sont concernés par l'apprentissage ?

L'éventail des formations est très large : du CAP au bac+ 5 :

- CAP, Bac pro, Brevet professionnel
- BTS, DUT, brevet de maîtrise
- Licence professionnelle
- Master pro, diplôme d'ingénieur...

Ai-je davantage de chances de trouver un emploi après une formation en apprentissage ?

Oui, le taux d'insertion est plus important chez les apprentis que chez les scolaires. Les employeurs reconnaissent l'expérience acquise en apprentissage et le fait qu'il y a déjà eu une première sélection lors de l'embauche en apprentissage.

Comment s'informer sur l'offre de formation en apprentissage ?

Au plus proche, dans l'établissement scolaire ((DDFPT - Directeur délégué à la Formation Professionnelle et technologique, Conseiller d'orientation, professeurs, informations publiées sur l'ENT...)

En Occitanie, à partir des sites [meformerenregion.fr](http://meformerenregion.fr), site de l'orientation et de la formation, et du site [maforpro.ac-toulouse.fr](http://maforpro.ac-toulouse.fr)

Également à partir du site de l'ONISEP.

## Le Centre de Formation des Apprentis

Qu'est-ce que le CFA ?

Les centres de formation d'apprentis (CFA) donnent aux apprentis une formation générale et professionnelle qui complète la formation reçue dans les entreprises.

Dans le cas du CFA académique, les actions de formation se déroulent dans un lycée de l'académie de Toulouse.

Les CFA doivent remplir 14 missions spécifiques pour accompagner dans les meilleures conditions le parcours de formation de l'apprenti. La qualité de cet accompagnement est garantie par l'obtention du label EDUFORM.

Comment sont organisées les périodes de formation en CFA ?

Dans l'Education nationale, les périodes de formation se font au sein d'un lycée public.

Soit dans un groupe dit « autonome », uniquement composé d'apprentis

Soit dans un groupe dit « en mixité » composé à la fois d'élèves ou d'étudiants sous statut scolaire, et d'apprentis  
L'alternance se fait selon un calendrier précis (le calendrier de l'alternance), qui dépend des formations.

Ex : 2 jours par semaine en cours pour 3 jours en entreprise.  
1 semaine en cours pour 2 semaines en entreprise...

## L'ENTREPRISE

Comment trouver une entreprise ?

Trouver une entreprise s'apparente à une véritable recherche d'emploi. Il faut rédiger un CV et une lettre de motivation, rechercher des offres, postuler, passer des entretiens...

La recherche d'entreprise se fait à partir de son environnement proche (famille, réseau de connaissances, classe, établissement scolaire, stages de formation en milieu professionnel...) puis s'élargit par des recherches sur Internet, aux sites régionaux et nationaux :

*meformerenregion.fr, labonnealternance.pole-emploi.fr,*  
sites d'offres d'emploi (regionjob, monster...)...

Les professeurs référents de chaque section de formation et le CFA peuvent aussi vous aider.

Puis-je faire mon alternance dans le secteur public ?

Oui, le secteur public (état, collectivités territoriales, établissements d'enseignement et hospitaliers, chambres de commerces, chambres d'agriculture, chambres des métiers...) recrute des apprentis.

Je n'ai pas trouvé d'entreprise alors que ma formation va débiter, que faire ?

Le contrat d'apprentissage peut être signé jusqu'à 3 mois après le début des cours. Dans ce cas il est possible de débiter sa formation en tant que Stagiaire de la formation professionnelle et mettre à profit ce délai de 3 mois pour trouver une entreprise, avec l'aide de l'établissement.

Ça se passe mal dans mon entreprise, que faire ?

Il faut surtout en parler, afin de trouver une solution. En premier lieu dans l'entreprise, auprès de son maître d'apprentissage, au CFA auprès de son formateur référent. Des dispositifs de médiation sont également mis en place pour trouver des solutions permettant de sécuriser le parcours de formation de l'apprenti.

## Passerelles et réorientations

Je suis en voie générale. Puis-je me réorienter vers l'apprentissage ?

Oui cette réorientation est possible, à différents niveaux après la 3e. Elle est conditionnée par l'avis favorable de l'établissement dans lequel on suit sa scolarité et par le fait de trouver une entreprise susceptible de vous accueillir.

Je suis en apprentissage. Puis-je poursuivre ma formation sous statut scolaire ?

Oui cette réorientation est possible, après avis favorable de l'établissement et en fonction des places disponibles.

## Handicap, mobilité

Je suis en situation de handicap : puis-je envisager une formation en apprentissage ?

L'accompagnement des personnes en situation de handicap est l'une des 14 missions des CFA, qui sont tenus de désigner un *Référent handicap*. Celui-ci est à la disposition des apprentis ou futurs apprentis pour trouver des solutions à leurs problématiques spécifiques.

Puis-je faire une formation en apprentissage à l'étranger ?

Les CFA ont pour mission d'encourager la mobilité nationale et internationale des apprentis. Le *Référent mobilité* accompagne les projets des apprentis, en s'appuyant notamment sur le programme Erasmus+.